

## RÈGLEMENT 1692-00-2014

### CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

#### CODIFICATION ADMINISTRATIVE

La présente codification administrative comprend le règlement original ainsi que les règlements modificateurs suivants :

Numéro du règlement	Date d'entrée en vigueur
1692-01-2014	4 juin 2014
1692-02-2014	23 juillet 2014
1692-03-2014	1 <sup>er</sup> octobre 2014
1692-04-2014	12 décembre 2014
1692-05-2015	29 mai 2015
1692-06-2015	23 décembre 2015
1692-07-2016	6 avril 2016
1692-08-2016	1 <sup>er</sup> juin 2016
1692-09-2016	31 août 2016
1692-10-2016	21 décembre 2016
1692-11-2017	31 mai 2017
1692-12-2017	20 décembre 2017
1692-13-2018	4 mars 2018
1692-14-2018	4 juillet 2018
1692-15-2018	18 juillet 2018
1692-16-2018	13 décembre 2018
1692-17-2019	11 décembre 2019
1692-18-2020	16 décembre 2020
1692-19-2021	15 décembre 2021
1692-20-2022	30 mars 2022
1692-21-2022	16 décembre 2022
1692-22-2023	26 avril 2023
1692-23-2023	13 décembre 2023

*Ce document constitue une codification administrative et n'a aucune valeur légale. Elle a été confectionnée dans le seul but de faciliter la lecture quant à la compréhension des textes réglementaires applicables. Seul le règlement original ainsi que ses amendements ont une valeur légale.*

*À titre indicatif, la référence utilisée dans le texte désigne le numéro du règlement modificateur et l'article apportant la modification. La date précise de l'entrée en vigueur du règlement modificateur est indiquée ci-dessus. Lorsque le règlement est modifié par résolution, le numéro du règlement modificateur, ainsi que l'article apportant la modification, sont remplacés par le numéro de la résolution en question. Bien que la référence soit indiquée à la fin de l'article concerné, elle vise toutes les modifications apportées audit article.*

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- Article 1.** Les tarifs exigés pour tous biens, services ou toutes activités sont prévus à l'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- Article 2.** Les tarifs apparaissant à l'annexe A ne comprennent pas nécessairement la taxe sur les produits et services et la taxe sur la vente du Québec. Néanmoins, lesdites taxes seront facturées dans les cas où elles sont exigibles.
- Article 3.** À moins d'indication contraire, tous les montants facturés en vertu du présent règlement sont payables en un seul versement dans les 30 jours suivant l'expédition du compte. Des frais d'intérêt au taux de 7% annuellement seront applicables à toutes factures non payées à échéance.
- Article 4.** En cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement de la Ville existant au moment de son entrée en vigueur, les dispositions du présent règlement ont préséance.
- Article 5.** Les règlements 1152-00-89, 1403-00-98, 1421-00-99, 1426-00-99, 1439-00-2001 et 1451-00-2001 et leurs amendements sont abrogés.
- Article 6.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## ANNEXE A

[1692-23-2023, art. 1]

## 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Frais pour chèque non encaissable	Cour municipale	35,00 \$
	Autres dossiers	10,00 \$
Demandes d'accès à des documents	Documents régis par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publiques	Tarifs prévus au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels
Assermentation (aucun document à compléter)	Résident de Beloeil	Gratuit
	Non-résident	5,00 \$
Frais de paiement de constat d'infraction par Constat Express	Paiement complet (un seul versement)	5,00 \$
	Versement mensuel sur entente de paiement	3,00 \$
Relevé de taxes et d'évaluation d'une propriété	Certificat d'évaluation	25,00 \$ / unité
	Certificat de confirmation de taxes	30,00 \$ / unité
<b>ENREGISTREMENT DES CHIENS ET DES CHATS</b>		
Enregistrement des chiens	Coût annuel de l'enregistrement, incluant une médaille d'identité	25 \$ / année
Enregistrement des chats	Coût annuel de l'enregistrement, incluant une médaille d'identité	chat stérilisé : 15 \$ / année chat non stérilisé : 25 \$ / année
<b>MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE</b>		
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la municipalité	À l'hôtel de ville	Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
	Dans un autre bâtiment municipal	50 \$ + Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
	Autre lieu sur le territoire de la municipalité	Tarifs prévus au Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe
<b>DEMANDES DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE</b>		
Conformément aux articles 135 et 263.2 de la loi sur la fiscalité municipale chapitre F-2.1, lors d'une demande de révision administrative en matière d'évaluation foncière, des frais non remboursables sont exigés.		
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$		Tarif prévu au Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1)
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$		Tarif prévu au Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1)
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$		Tarif prévu au Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1)
Pour une unité dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$		Tarif prévu au Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec pour la présentation d'une requête introductive d'un recours formé en vertu du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1)
<b>CONFÉRENCES</b>		
Frais d'admission pour les conférences organisées par le comité d'embellissement de la Ville	Résident	8,00 \$
	Non-résident	12,00 \$
<b>LOCATION DE SALLES À L'HOTEL DE VILLE</b>		
Salle d'audience de la Cour municipale	Sans utilisation du système d'enregistrement	50 \$/période de 4 heures
	Avec utilisation du système d'enregistrement	125 \$/ période de 4 heures

## Règlement de la Ville de Beloeil

### 2. BIBLIOTHÈQUE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
<b>AMENDES</b>		
Document	Document imprimé, document multimédia (livre audio, DVD), périodiques	0,12 \$ / jour / doc 10,50 \$ max / doc
Livre en location	Best-sellers	N/A
<b>REPLACEMENT, PERTE OU BRIS</b>		
Document perdu ou inutilisable car trop endommagé		Prix du document + 5,25\$ + frais de retard
Document donné	Document remis gratuitement à la ville par une personne	Coût de remplacement + 5,25 \$ + frais de retard
Document gratuit	Document remis gratuitement à la ville (publication gouvernementale)	10 \$ + frais de retard
Document légèrement endommagé	Bris mineur qui peut être réparé à notre service	9 \$
<b>RÉSERVATION</b>		
Réservation de document	Tous, sauf location best-sellers qui ne peuvent être réservés	N/A
<b>LOCATION</b>		
Livres en location		N/A
<b>INTERNET</b>		
Impression aux postes Internet	Noir et blanc	0,27 \$ / page
	Couleur	0,90\$ / page
<b>MEDIALAB</b>		
Imprimante 3D	Impression 3D	0,20\$/gramme (minimum 0.20\$)
Découpeuse vinyle	Autocollant	0,10\$/cm
	Givré	0,12\$/cm
	HTV	0,15\$/cm
Imprimante vinyle	Autocollant	0,20\$/cm
	Électrostatique	0,20\$/cm
	HTV	0,25\$/cm
Macarons	1,5 po épinglette	0,48\$/unité
	1,5 po aimanté	0,91\$/unité
	2,25 po épinglette	0,70\$/unité
	2,25 po aimanté	1,30\$/unité
Brodeuse numérique	Petit cadre (60 x 40 mm)	3,00 \$
	Moyen cadre (100 x 100 mm)	5,00 \$
	Grand cadre (180 x 130 mm)	10,00 \$
	Très grand cadre (300 x 200 mm)	20,00 \$
	grandeur Casquette	10,00 \$
Atelier - école hors territoire		91,32\$/groupe
Écouteurs		Coût réel arrondi + 1,09 \$
<b>DIVERS</b>		
Photocopie	Noir et blanc	0,13 \$ / page
		0,26 \$/recto-verso
Photocopie	Couleurs	0,26 \$ / page
		0,52 \$/recto-verso
Activités et conférences sans carte accès		5,22 \$
Sac réutilisable		2,17 \$
Sac plastique comptoir		0,87 \$
Prêt entre bibliothèques		Gratuit
Café		1,74 \$
Visite guidée	Visite d'une heure guidée et animée par la personne responsable de l'animation ou la directrice	Gratuit
Livres usagés	Provenant des dons, des livres élagués, etc.	0,95 \$ par livre
		0,95 \$ pour 4 périodiques
<b>ABONNEMENT</b>		
Résident par la carte Accès		Gratuit
Employés de la Ville de Beloeil (excluant les membres de sa famille) par la Carte Accès		
Abonné collectif par la carte Accès (école, garderie, organisme identifié comme OSBL et institutions publiques)		
Résident de Mont-Saint-Hilaire selon entente avec la carte Accès		
Non-résident - abonnement individuel avec la carte Accès		75 \$ Abonnement valide pour 1 an
Non-résident - abonnement familial avec la carte Accès	Membres d'une même famille vivant à la même adresse	180 \$ Abonnement valide pour 1 an
Remplacement de la carte Accès	Tous	8,00 \$

## Règlement de la Ville de Beloeil

### 3. GÉNIE

SUJET	DESCRIPTION		TARIF 2024
Branchement au réseau d'infrastructures municipales	Tout immeuble désirant être desservi par l'égout sanitaire construit dans le cadre du règlement d'emprunt 1686-01-2013 modifiant le règlement 1686-00-2012 et qui n'est pas dans un bassin pour fin de taxation visé par ledit règlement.		3,46 \$ par mètre carré du terrain de l'immeuble desservi
<b>Main d'œuvre</b>	<b>Temps</b>	<b>Taux</b>	
Service d'ingénierie (Ingénieur)	Temps simple	60,00 \$	Sur les heures régulières de travail
Service technique (Technicien en génie civil)	Temps simple	40,00 \$	Sur les heures régulières de travail

#### 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
<b>ACTIVITÉS</b>		
Carte Accès	Résident - valide 3 ans	Gratuit
	Voisin - valide 3 ans	Gratuit
	Non-résident individuel - valide 1 an	75,00 \$
	Non-résident famille - valide 1 an	180,00 \$
	Remplacement d'une carte	7,00 \$
Camps de jour, service de garde et Club Ados		50% du coût de revient <sup>(1)</sup>
Camps spécialisés, semaine de relâche scolaire et activités parascolaires		50% du coût de revient <sup>(1)</sup>
Tennis et autres activités sportives	Mineurs	
	Adultes	
Activités, cours, ateliers et animation culturelle, communautaire et de loisir	Mineurs	75% du coût de revient
	Adultes	100% du coût de revient
Frais de remboursements pour les activités, cours, ateliers et animation culturelle, communautaire, loisir, tennis et les activités sportives (sauf camp de jour et le service de garde)	Un remboursement peut être effectué avant le début de l'activité, mais la demande doit être faite au plus tard dix (10) jours ouvrables avant le début de celle-ci pour l'ensemble des activités dans la programmation, sauf pour le camp de jour et les camps spécialisés	15,00 \$
Frais de remboursement pour le camp de jour	Pour les camps de jour, la demande de remboursement peut être effectuée au plus tard dix (10) jours ouvrables avant le début de l'ensemble des activités du camp de jour.	15,00 \$ semaine jusqu'à concurrence de 60 \$
Spectacles Maison Villebon	Spectacles réguliers - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles réguliers - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles Nouveaux Visages - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles Nouveaux Visages - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles en après-midi - avec carte Accès	6,09 \$
	Spectacles en après-midi - sans carte Accès	7,83 \$
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - avec carte enfant - tarification pour parents et enfants	Gratuit
	Spectacles pour enfants (1 an et plus) - sans carte - tarification pour parents et enfants	5,22 \$
	Films et documentaires - avec carte	Gratuit
	Films et documentaires - sans carte	5,22 \$
	PassÂges - avec carte Accès	Gratuit
	PassÂges - sans carte Accès	8,70 \$
	<sup>(1)</sup> Le coût de revient des activités est établi en fonction des dépenses suivantes : - Salaire des employés du programme ou des contractuels - Matériel et équipements requis - Promotion et publicité - Transport et frais de sorties	
<b>ABONNEMENT AUX ACTIVITÉS ET TARIFS JOURNALIERS</b>		
<b>TENNIS</b>  Abonnement / Chalet Félix-Martin et Chalet Victor-Brillon Carte Accès Beloeil obligatoire	Enfant-étudiant-âge d'or	0,06\$ / heure <sup>(2)</sup>
	Adulte	0,09\$ / heure <sup>(2)</sup>
	Couple	0,10\$ / heure <sup>(2)</sup>
	Famille	0,10\$ / heure <sup>(2)</sup>
Droit de jeu pour les non-membres (tarif par personne)	Chalet Félix-Martin	Détenteur carte Accès : 5,22 \$ / heure de jeu Non détenteur carte Accès : 8,48 \$ / heure de jeu
	Chalet Victor Brillon	Gratuit
		Gratuit

#### 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
Tournoi de tennis / tarification par participant, peu importe la catégorie (simple ou double)	Détenteur carte Accès - 1 catégorie	25,73 \$
	Non détenteur carte Accès - 1 catégorie	30,84 \$
	Détenteur carte Accès - 2e catégorie	18,71 \$
	Non détenteur carte Accès - 2e catégorie	22,42 \$
Ligue de tennis adulte / double (soirée) (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	58,09 \$
	Non-membre	72,61 \$
Ligue de tennis adulte / double (matinée) (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	116,42 \$
	Non-membre	145,57 \$
Ligue de tennis adulte / simple (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	72,76 \$
	Non-membre	90,96 \$
Ligue de tennis junior 40-0 (carte Accès Beloeil obligatoire)	Membre	259,34 \$
	Non-membre	324,22 \$
(2) Le taux horaire sera multiplié par le nombre d'heures d'ouverture planifiées pour toute la saison		
<b>BADMINTON PARENT-ENFANT</b>		
Tarif journalier	Enfant détenteur carte Accès	2,75 \$
	Enfant non détenteur carte Accès	3,75 \$
	Adulte détenteur carte Accès	3,26 \$
	Adulte non détenteur carte Accès	4,57 \$
<b>JEUX LIBRES</b>		
Tarif journalier	Enfant détenteur carte Accès	2,75 \$
	Enfant non détenteur carte Accès	3,75 \$
	Adulte détenteur carte Accès	3,26 \$
	Adulte non détenteur carte Accès	4,57 \$
<b>ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT</b>		
Patin libre - journalier	Enfant - aîné détenteur carte Accès	2,75 \$
	Enfant - aîné non détenteur carte Accès	3,75 \$
	Adulte détenteur carte Accès	3,26 \$
	Adulte non détenteur carte Accès	4,57 \$
Patin libre - abonnement Carte Accès Beloeil obligatoire	Enfant	0,19 \$ / période
	Étudiant et aîné	0,20 \$ / période
	Adulte	0,23 \$ / période
	Famille	0,32 \$ / période
<b>LOCATION DE LOCAUX ET PLATEAUX SPORTIFS</b>		
Terrain de balle éclairé	Organisme	Taux à l'heure
		25,30 \$
	ABMB	À compter du 1er mai 2024
		26,06 \$
	Privé	13,59 \$
		À compter du 1er mai 2024
	14,00 \$	
	69,58 \$	
	À compter du 1er mai 2024	
Terrain de balle non-éclairé	Organisme	15,58 \$
		À compter du 1er mai 2024
	ABMB	16,05 \$
		À compter du 1er mai 2024
	Privé	8,48 \$
		À compter du 1er mai 2024
	8,73 \$	
	42,89 \$	
	À compter du 1er mai 2024	
Terrain de soccer	Organisme terrain éclairé	24,68 \$
		À compter du 1er mai 2024
	Organisme terrain non-éclairé	15,58 \$
		À compter du 1er mai 2024
	CSV - micro terrain	16,05 \$
		À compter du 1er mai 2024
	CSRV - soccer à 7	8,48 \$
		À compter du 1er mai 2024
CSRV - soccer à 9 et à 11	9,73 \$	
	À compter du 1er mai 2024	
Privé terrain non-éclairé	10,02 \$	
	À compter du 1er mai 2024	
Privé terrain éclairé	13,60 \$	
	À compter du 1er mai 2024	
	42,89 \$	
	À compter du 1er mai 2024	
	44,18 \$	
	À compter du 1er mai 2024	
	69,58 \$	
	À compter du 1er mai 2024	
	71,67 \$	
	À compter du 1er mai 2024	

#### 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
Terrain de pétanque / surface multifonctionnelle	Organisme	12,97 \$
		À compter du 1er mai 2024
	Écoles primaires et secondaire (accès chalet)	13,36 \$
<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU</b>		
Locaux exclusifs	Organisme	16,53 \$ pied2
Salle multifonctionnelle D-021	Organisme mineur	À compter du 1er août 2024
	Salle multifonctionnelle D-021 (enfant)	12,35 \$
	Salle multifonctionnelle D-021 (adulte)	À compter du 1er août 2024
<b>ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT</b>		
Taux à l'heure		
Location de glace	Organisme mineur	79,17 \$
		À compter du 1er août 2024
	Organisme adulte	158,33 \$
		À compter du 1er août 2024
	Hockey - Poly (local + salaire employé)	221,47 \$
		À compter du 1er août 2024
	Privé avec contrat	266,74 \$
		À compter du 1er août 2024
Privé sans contrat		282,81 \$
		À compter du 1er août 2024
		291,30 \$
Aréna utilisation estivale		54,37 \$
		À compter du 1er août 2024
<b>LOCAUX VILLE - ANNUEL</b>		
Maison Huot	Atelier de céramique	À compter du 1er septembre 2024
	Atelier de peinture	1 280,90 \$
Maison Villebon (sous-sol)	Association des Tisserands	À compter du 1er septembre 2025
Centre des loisirs	Atelier du vitrail	596,60 \$
	Cercle de fermières	À compter du 1er septembre 2026
	Sculpture sur bois	989,92 \$
<b>MAISON VILLEBON</b>		
À compter du 1er septembre 2024		
Location aux organismes reconnus		7,78 \$ / heure
Location au privé		40\$/heure
	Location au privé frais d'administration par location - non remboursable	53,00 \$
Redevances à la Socan s'il y a spectacle	Privé	42,50 \$
<b>Personnel supplémentaire</b>		
Responsable technique - bloc de 5 heures		370,00 \$
Responsable technique - bloc de 10 heures	Privé	530,00 \$
<b>Services</b>		
Accord de piano (si requis)	Privé	117,00 \$
<b>Vente Alcool (tous les tarifs de la vente d'alcool incluent les taxes) - Soirs de spectacles,</b>		
Bière		5,44 \$
Verre vin ou sangria		5,44 \$
Bouteille de vin - Spectacle Villebon		26,09 \$
Bouteille de vin, mousseux et champagne - événement privé		Coût d'achat x 2
Spiritueux au verre		6,52 \$
Spiritueux à 3/4 d'once ( <i>shooter</i> )		3,48 \$
Eau, thé et café		1,96 \$
Perrier		3,04 \$
Jus		2,39 \$
Noix		2,39 \$
Croustilles		1,96 \$
Jujubes		0,87 \$

#### 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
<b>CENTRE DES LOISIRS</b>		
<b>Tarifcation des locaux pour les organismes reconnus</b>		À compter du 1er septembre 2024 (taux à l'heure)
Cuisine	Enfants et aînés	6,75 \$
	Adultes	12,35 \$
Gymnase - activités communautaires et sportives	Enfants et aînés	12,35 \$
	Adultes	17,96 \$
	Privé (activités sportives seulement)	47,16 \$
Salle multifonctionnelle 201	Enfants et aînés	6,75 \$
	Adultes	12,35 \$
Salle multifonctionnelle 203	Enfants et aînés	6,75 \$
	Adultes	12,35 \$
Salle multifonctionnelle 204	Enfants et aînés	6,75 \$
	Adultes	12,35 \$
Salles multifonctionnelles 203 et 204	Enfants et aînés	8,99 \$
	Adultes	17,96 \$
Salle multifonctionnelle 207	Enfants et aînés	6,75 \$
	Adultes	12,35 \$
Salle multifonctionnelle 205	Enfants et aînés	8,99 \$
	Adultes	17,96 \$
<b>BIBLIOTHÈQUE (sous-sol)</b>		Taux à l'heure
		À compter du 1er septembre 2024 (taux à l'heure)
Chœur de la montagne (grande salle)	Privé (activités culturelles seulement)	47,15
Chœur de la Montagne (grande salle)	Enfants et aînés	8,98
Chœur de la Montagne (grande salle)	Adultes	17,96 \$
Salle des Altos	Enfants et aînés	6,75 \$
Salle des Altos	Adultes	12,35 \$
Salle des Altos	Privé (activités culturelles seulement)	39,29 \$
Salle des Arts	Enfants et aînés	6,75 \$
Salle des Arts	Adultes	12,35 \$
Salle des Arts	Privé (activités culturelles seulement)	39,29 \$

#### 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
<b>CENTRE CULTUREL</b>		
À compter du 1er septembre 2024		
Salle de spectacles	Association accréditée Ville de Beloeil	165 \$ / jour
	Organisme communautaire/charité de Beloeil	165 \$ / jour
	Organisme communautaire/charité à l'extérieur de Beloeil	196 \$ / jour
	Résident de Beloeil	216 \$ / jour
	Établissement d'enseignement de Beloeil	216 \$ / jour
	Établissement d'enseignement à l'extérieur de Beloeil	278 \$ / jour
	Tarif régulier	427 \$ / jour
	2 placiers	Inclus
	Directeur technique	Tarif réel des Diffusions de la Coulisse + 15 %
	Technicien	Tarif réel des Diffusions de la Coulisse + 15 %
	Système de son de base	Inclus
	Système de son complet et sonorisateur	824 \$ / jour
	Événement estival	Selon entente avec Diffusions de la Coulisse
	Location piano Yamaha C7 (accordement inclus)	639 \$ / jour
Droits d'auteur (SOCAN)	minimum 60 \$	
Hall d'exposition	Association accréditée Ville de Beloeil	165 \$ / jour ou 330 \$ / semaine
	Exposant résident de Beloeil	273 \$ / jour ou 546 \$ semaine
	Artiste solo de Beloeil	273 \$ / semaine
	Exposant non-résident de Beloeil	330 \$ / jour ou 654 \$ / semaine
	Artiste solo résident Ville de Beloeil	273 \$ / semaine
	Atelier/conférence résident de Beloeil	165 \$ / jour ou 427 \$ / 3 à 7 jours
	Atelier/conférence non-résident de Beloeil	216 \$ / jour ou 654 \$ / 3 à 7 jours
	Événement avec location salle de spectacles	62 \$ / jour
	Exposition estivale	Selon entente avec Diffusions de la Coulisse
<b>LOCAUX COMMISSION SCOLAIRE</b>		
<b>Écoles primaires</b>		À compter du 1er septembre 2024 (taux à l'heure)
Jolivent - gymnase	Organisme	7,56 \$
Le-Petit-Bonheur - gymnase	Organisme	9,89 \$
Le Tournesol - gymnase	Organisme	12,57 \$
St-Mathieu - gymnase	Organisme	9,96 \$
St-Mathieu - cafétéria	Organisme	7,16 \$
Au Cœur-des-Monts - salle multi	Organisme	12,46 \$
Au Cœur-des-Monts - gymnase	Organisme	15,14 \$
Gymnases écoles primaires	Groupe spontané	15,49 \$
Surveillants d'installation	Organisme et groupe spontané	selon le coût réel + 15%
École Cédard - gymnase	Organisme	9,09 \$
<b>École secondaire Polybel</b>		
Classe	Organisme	7,60 \$
Cafétéria	Organisme	19,24 \$
Salle de jeux	Organisme	19,24 \$
Hall d'entrée	Organisme	7,60 \$
Palestre	Organisme	13,55 \$
Gymnase double	Organisme	22,51 \$
Gymnase A118	Organisme	19,56 \$
Auditorium	Organisme	12,20 \$

#### 4. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
Surveillant et entretien	Organisme	28,28 \$
Technicien	Organisme	En fonction des contrats privés de la Polybel
<b>VENTE DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENT</b>		
Matériel et équipement utiles à la pratique des activités tels que casques de bains, balles de tennis, etc.		Coût d'achat + 30 %
<b>FRAIS DIVERS</b>		
Annulation d'inscription dans les délais prescrits		15,00 \$
Location de kiosque activité KAPUT	Détenteur carte Accès	Gratuit
	Non-détenteur carte Accès	60 \$
Location de tentes 10 X 10	Pour tous	60 \$
Tous	Pour tous	\$6,96
Coupons Showfrette	Pour tous	\$1,74
Émission d'une lettre d'autorisation pour sollicitation à des fins non commerciales	Organisme reconnu ou organisme de bienfaisance	Gratuit
<b>TOURNAGES CINÉMATOGRAPHIQUES</b>		
Tarifs taxes en sus		
Coût du permis sans fermeture de rue	par demi-journée de tournage	180,00 \$
Coût du permis sans fermeture de rue	par jour de tournage	270,00 \$
Coût du permis avec fermeture de rue par intermittence	par demi-journée ou jour de tournage	405,00 \$
Coût du permis avec fermeture de rue partielle ou complète	par demi-journée ou jour de tournage	580,00 \$
Utilisation des services des employés municipaux		Taux réels
Location d'un parc ou piste cyclable pour tournage		22,50 \$ / heure
Tournage dans les édifices municipaux, parcs, espaces verts et plateaux sportifs		Tarifs de location selon le présent règlement + 15%
Stationnement pour camp de base		15,50 \$ / heure

# Règlement de la Ville de Beloeil

## 5. TRAVAUX PUBLICS

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	En sus des items des sections ayant un astérix (*)	15 % jusqu'à concurrence de 175 \$ par facture
<b>FOURNITURES (*)</b>		
Boîte de service brisée	Installation de la boîte de services à une résidence suite à un bris par le citoyen	Matériaux au coût réel + main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement)
Produits d'aqueduc, d'égoût et de voirie	Matériaux et services divers	Matériaux au coût réel + main d'œuvre s'il y a lieu (selon taux décrit au présent règlement)
<b>MACHINERIE (*)</b>		
Véhicules et équipements		<b>Tarif horaire (main-d'oeuvre en sus)</b>
	Camionnette/fourgonnette	30,00 \$
	Camion 6 roues	61,00 \$
	Camion 6 roues - avec équipement à neige	86,00 \$
	Camion 6 roues - avec équipement à neige & saleuse	96,00 \$
	Camion nacelle	60,00 \$
	Camion outil 6 incluant les outils	68,00 \$
	Camion 10 roues	71,00 \$
	Camion 10 roues - avec équipement à neige	96,00 \$
	Camion de service - aqueduc/égout	90,00 \$
	Rétrocaveuse (pépine)	90,00 \$
	Rétrocaveuse avec plaque vibrante	110,00 \$
	Rétrocaveuse avec marteau hydraulique	120,00 \$
	Chargeuse pelleteuse	135,00 \$
	Chargeuse pelleteuse - avec souffleur	220,00 \$
	Balai aspirateur	130,00 \$
	Remorque hydro-excavatrice	122,50 \$
	Compacteur ou plaque vibrante	13,00 \$
	Rouleau compresseur	50,00 \$
	Déneigeuse à trottoir	80,00 \$
	Épandeur remorqué pour abrasifs	20,00 \$
	Tracteur avec faucheuse	90\$ (minimum 200 \$ par unité d'évaluation)
	Déchiqeteuse à branches	50,00 \$
	Machine à vapeur incluant camionnette	46,00 \$
	Scie pour asphalte et béton	17,00 \$
	Scie mécanique	12,00 \$
	Génératrice portable	12,00 \$
	Fichoir électrique	12,00 \$
	Soudeuse portable	17,00 \$
	Perceuse à béton	17,00 \$
	Nacelle de 30 pieds	400,00 \$/journée 1 100,00 \$/semaine 2 850,00 \$/mois 600,00 \$/fin de semaine
	Boîte de tranchée ou système d'étaçonnement	83 \$/jour ou 300 \$/semaine
Cône de circulation	1,60 \$/unité/jour	
Matériel de signalisation divers sur pied	2,20 \$/unité/jour	
Barrière anti-émeute	5,85 \$/unité/jour	
Caméra pour égout (excluant véhicule et main d'oeuvre)	116,00 \$ (minimum facturable d'une heure)	
<b>MAIN-D'ŒUVRE (*)</b>		
Taux simple		Salaire de la convention collective en vigueur de la classe 5 (échelon maximum) des cols bleus, majoré de 35 % pour les bénéficiaires maginaux.
Taux supplémentaire (1,5)		1,5 x Taux simple Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
Taux double (2,0)		2 x Taux simple Frais minimum de 3 heures si l'employé est rappelé au travail
<b>AUTRES SERVICES (*)</b>		
Permission de voirie	Demande afin d'entreposer équipements, matières ou autres choses sur la voie publique	50,00 \$
Remorquage	Lors de l'opération déneigement	Coûts réels
Remplacement des arbres endommagés	Fourniture et main-d'œuvre	Coûts réels de remplacement
Réfection de trottoirs et bordures de béton	Trottoir de 1,2 mètres de large coulé	Coûts réels
	Trottoir de 1,5 mètres de large coulé	
	Bordure coulée	
	Bordure sciée	
Cueillette de branches hors période ou sans enregistrement	Déchiqeteuse incluant camion 6 roues et 2 hommes	170 \$ par heure (1/2 heure minimum)
Cueillette de branches lors des 2 périodes de collecte de branches pour des quantités maximales de 1,2 m X 2,4 m X 1,2 m ou 4 pi x 8 pi x 4 pi. Enregistrement obligatoire lors des collectes printemps et automne	Déchiqeteuse incluant camion 6 roues et 2 hommes	Gratuit si quantité maximale respectée 170 \$ par heure (1/4 heure minimum) pour quantité excédentaire
Raccordement au réseau	Égoût et aqueduc	Coût réel des matériaux + main-d'œuvre
Installation d'un compteur d'eau temporaire	Installation (incluant l'enlèvement)	50,00 \$
	Frais de remplacement en cas de perte ou de dommage	Coûts réels
	Paramètres de tarification de l'eau	Prévus au règlement de taxation en vigueur
	Paramètres de tarification pour le traitement des eaux usées	Prévus au règlement de taxation en vigueur, si applicables
Test de pression sur une borne d'incendie	à la demande d'une entreprise ou une compagnie d'assurance	Horaire régulier de travail : 85 \$ (minimum de 48 h d'avis)
Déplacement de bouche d'incendie		Coût réel des matériaux + main-d'œuvre
Déblocage de conduite	Égoût sanitaire	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre Gratuit en fournissant à la Ville une copie d'un enregistrement vidéo prouvant que le blocage est du côté ville.

Règlement de la Ville de Beloeil

5. TRAVAUX PUBLICS

SUJET	DESCRIPTION	TARIF 2024
Fermeture et ouverture d'entrée d'eau		Horaire régulier de travail: 85 \$ avec avis de 48 hrs Urgence ou sans avis: 220 \$ À l'extérieur de l'horaire régulier : Taux de la main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement)  En cas d'attente, des frais reliés au coût de la machinerie et de la main-d'œuvre pourraient s'appliquer
localisation de boîte de service/ajustement boîte de service		Horaire régulier de travail: 85 \$ avec avis de 48 hrs Urgence ou sans avis: 220 \$ À l'extérieur de l'horaire régulier : Taux de la main d'œuvre (selon taux décrit au présent règlement).  Si nous avons besoin de creuser afin d'ajuster, des frais au coût réel des matériaux, de la machinerie et de la main-d'œuvre pourraient s'appliquer
Travaux de réparation de dommages causés aux équipements de la ville		Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Évictions	Transport et entreposage des biens	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
Autres travaux refacturables non spécifiquement identifié au présent règlement	Suite à des demandes spécifiques afin de répondre à des intérêts d'un individu ou un groupe d'individu (service non collectif)	Coût réel des matériaux + coût de la machinerie et de la main-d'œuvre
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Bac bleu		1er et 2e bac: gratuit 3e bac: 90,00 \$
Organibacs		1er et 2e bac: gratuit 3e bac: 90 \$
<b>DÉPÔT À NEIGE</b>		
Entrepreneur privé		2,31 \$ par mètre cube
Autre municipalité		1,65 \$ par mètre cube
Vignette et frais de gestion annuel	Frais annuel par vignette	55\$ / vignette/année
Pénalité au dépôt à neige	Pénalité pour : attente au dépôt à neige suite au non respect de l'heure d'entrée convenue, non-respect du nombre de voyage (écart de plus de 35%) ou disposition de neige sans autorisation.	300\$/heure
<b>DÉPÔTS DE GARANTIE</b>		
Dépôt de garantie couvrant les frais de laboratoires et de surveillance des travaux de branchement de service aqueduc-égout réalisés par un entrepreneur privé. <b>Ce montant sera conservé par la Ville durant 1 an.</b> Dans le cas où des travaux correctifs seraient requis avant l'échéance de 12 mois, ceux-ci seront facturés au requérant selon les coûts réels et facturé au requérant. Si le montant des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le montant des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.		2 000,00 \$
<b>Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement de services aqueduc et/ou égout pour des bâtiments résidentiels (7 logements et moins)</b> Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le coût réel des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra payer le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le coût réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop. <b>(Si travaux effectués entre le 1er décembre et le 1er mai, ajouter 30% à l'estimation des coûts)</b>	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	12 000,00 \$
	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont les deux (2) conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	10 000,00 \$
	Rue dont la largeur est de plus de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	17 000,00 \$
<b>Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement de services aqueduc et/ou égout pour des bâtiments résidentiels multi-logement (8 logements et plus), commercial et industriel</b> Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. Si le coût réel des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra payer le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet. Si le coût réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop. <b>(Si travaux effectués entre le 1er décembre et le 1er mai ajouter 30% à l'estimation des coûts)</b>	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	17 000,00 \$
	Rue dont la largeur maximum est de 9 mètres dont les deux (2) conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	14 000,00 \$
	Rue dont la largeur est de plus de 9 mètres dont au moins une (1) conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder, par rapport à l'axe central de la rue	27 000,00 \$

Règlement de la Ville de Beloeil

6. URBANISME

SUJET		TARIF[*1] 2024
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)</b>		
Construction		
- Unifamiliale (H-1)		500 \$ de base + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 75 \$
- Bifamiliale et trifamiliale (H-2)		500 \$ de base + 150 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3)		500 \$ de base + 175 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)		500 \$ de base + 200 \$ par unité de logement + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement
- Maison mobile (H-5)		25 \$
- Habitation collective (H-6)		500 \$ de base + 200 \$ par unité (logement ou chambre) + frais obligatoire pour nettoyage des rues après la construction : 50 \$ par logement ou chambre
Transformation		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
Agrandissement		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux. Le coût maximal du permis est limité au coût d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal de même usage
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (bâtiment principal)</b>		
Construction		
		300 \$ de base + 2 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
Transformation		
		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux
Agrandissement		
		300 \$ de base + 2 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION (construction, transformation, agrandissement - élément d'architecture, bâtiment et construction accessoires)</b>		
Abri d'auto		50 \$
Garage		50 \$
Remise		50 \$
Piscine, spa et bain tourbillon hors-terre (avec ou sans abri)		50 \$
Piscine, spa ou bassin extérieur creusé		50 \$
Mur de soutènement		50 \$
Muret		50 \$
Escalier extérieur		50 \$
Balcon, galerie, perron, porche, véranda, et caveau faisant corps avec le bâtiment principal		50 \$
Bâtiment accessoire pour un usage résidentiel		50 \$
Bâtiment accessoire pour un usage commercial / industriel / public	Construction / Agrandissement	50 \$ de base + 2 \$ par m <sup>2</sup> selon la superficie brute totale des planchers
	Transformation	50 \$ de base + 2 \$ par tranche de 1 000.00 \$ du coût des travaux.
Bâtiment accessoire pour un usage agricole		50 \$ de base + 2 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
Rampe d'accès ou autre construction visant l'accessibilité universelle d'un bâtiment résidentiel		Gratuit
Autre construction accessoire		50 \$ de base + 3 \$ par tranche de 1 000 \$ du coût des travaux.
Installation septique - mise en place ou modification de tout type de système		150 \$
<b>PERMIS DE LOTISSEMENT</b>		
Demande d'opération cadastrale		
- opération destinée à un usage résidentiel		100 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage commercial		150 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage industriel		200 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage public		100 \$ de base + le plus élevé entre 50 \$ par lot ou 0,12 \$ par m <sup>2</sup>
- opération destinée à un usage agricole		100 \$ de base + 50 \$ par lot
<b>CERTIFICAT D'AUTORISATION</b>		
Usage ou destination d'un immeuble		
- implantation d'un nouvel usage autre que résidentiel		50 \$
- ajout d'un usage additionnel à un usage résidentiel		50 \$
- changement d'usage ou de destination d'un immeuble ou d'un local		50 \$

# Règlement de la Ville de Beloeil

## 6. URBANISME

SUJET	TARIF[*1] 2024
<b>Usage et activité temporaire</b>	
- activité d'exposition et de vente d'œuvre artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (avec place d'affaire sur le territoire de la Ville)	Gratuit
- activité d'exposition et de vente d'œuvre artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (sans place d'affaire sur le territoire de la Ville)	500 \$
- Tout autre usage temporaire	100 \$
<b>Construction, installation ou modification d'un bâtiment temporaire</b>	100 \$
<b>Démolition d'une construction (construction ou bâtiment principal))</b>	100 \$
<b>Déplacement d'une construction (construction ou bâtiment principal)</b>	
- en tout ou en partie sur le même terrain	50 \$ [*2]
- déplacement ou transport d'un bâtiment principal sur un autre terrain	500 \$ [*2]
<b>Excavation du sol</b>	50 \$
<b>Déplacement d'humus</b>	50 \$
<b>Plantation et abattage d'arbres</b>	
- abattage d'arbre	50 \$ par demande [*3]
- coupe d'assainissement	50 \$
- renaturalisation d'un site	50 \$
<b>Remblais ou déblais</b>	50 \$
<b>Construction, installation ou modification d'une affiche, d'une enseignes ou d'un panneau réclame</b>	
- affichage pour un usage additionnel à l'habitation	50 \$
- tout autres projets d'affichage	150 \$ de base + 25 \$ par enseigne
<b>Construction, installation ou modification d'un auvents</b>	50 \$
<b>Ouvrages dans les zones inondables ou zone de contraintes</b>	200 \$
<b>Ouvrages en milieux humide, sur les rives ou le littoral d'un cours d'eau</b>	200 \$
<b>Construction, installation ou modification d'une antennes de télécommunication et autres dispositifs semblables</b>	250 \$
<b>Construction, modification, réparation d'une entrée charretière</b>	50 \$ [*4]
<b>Construction, modification, réparation d'une éolienne domestique</b>	50 \$
<b>Aménagement de terrain sur un lot destiné à un usage autre que résidentiel</b>	
- aménagement et modification d'une aire de stationnement	50 \$
- aménagement et modification d'une aire de chargement et déchargement	50 \$
- autres aménagement ou modification de l'aménagement de terrain	50 \$
<b>Activité agricole</b>	
- Nouvelle ou modification d'une exploitation agricole impliquant distance séparatrices, une unité d'élevage, un lieu d'entreposage ou d'épandage des engrais de la ferme	300 \$
<b>Installation septique</b>	
- frais pour inspection et entretien d'un système de traitement secondaire, secondaire avancé et tertiaire	Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
- frais pour vidange d'une fosse septique	Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
- frais pour visite additionnelle d'une installation septique	Coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur
<b>RENOUVELLEMENT DE PERMIS/CERTIFICAT</b>	
Renouvellement d'un permis ou certificat	Tarif du permis initial
<b>ATTESTATION</b>	
Attestation d'usage	100 \$
<b>DEMANDE SOUMISE À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE</b>	
Demande d'avis préliminaire	100 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturales - PIIA	Gratuit
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-1 et H-2)	125 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà fait l'objet de la délivrance d'un permis (classe d'usage H-3 et H-4)	200 \$
Demande de modification, initiée par le citoyen, d'une demande de PIIA ayant déjà été fait l'objet de la délivrance d'un permis (autres usages)	250 \$
Demande soumise à octroi d'une dérogation mineure - DM	800 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un usage conditionnel - UC	800 \$
Demande soumise à l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI	2 500 \$
Demande soumise à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble - PAE	800 \$
<b>AUTRES DEMANDES D'URBANISME</b>	
Demande d'avis préliminaire	100 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme locaux - MRU	2 500 \$
Demande de modification aux règlements d'urbanisme régionaux - MRU auxquels s'ajoutent les frais d'expertise externe	2 500 \$
Demande d'approbation d'un plan préliminaire d'un projet de développement immobilier	2 500 \$
Demande d'exemption à l'obligation de fournir des cases de stationnement exigés par les règlements d'urbanisme	5 000 \$ par case manquante
Demande de démolition d'un immeuble en vertu du règlement sur la démolition d'immeuble	600 \$
Demande de programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du PRQ	100 \$

Règlement de la Ville de Beloeil

6. URBANISME

SUJET		TARIF[*1] 2024
<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Captage des eaux souterraines		50 \$
Permis pour la garde de ruches en milieu urbain	Première demande de permis	50 \$
	Renouvellement annuel	25 \$
Certificat d'enregistrement annuel - entrepreneur - application de pesticides et engrais		100 \$
Certificat d'enregistrement annuel - travaux agricoles		100 \$
Permis temporaire d'utilisation de pesticides		Gratuit
<b>LOCATION DE SALLE</b>		
Location d'espace au Pavillon d'accueil du Vieux-Beloeil		275 \$ / mois
<b>AUTRES SERVICES</b>		
Autorisation de branchement aux services municipaux (égout pluvial, égout sanitaire, aqueduc)		50 \$
Inspection du branchement par le Service des travaux publics		125 \$ [*5]
Certificat d'enregistrement annuel - Entrepreneur - Déneigement (allée et stationnement privé)		200 \$ par entrepreneur + 25 \$ par véhicule
Permis pour vente à l'encan ou vente à l'enchère		50 \$

**Note : Tous les tarifs sont non remboursables**

[\*1] pour un projet nécessitant plus d'un permis ou certificats qui concernent des travaux non reliés entre eux, les tarifs pour chacun des permis et certificats doivent être cumulés.

[\*2] et, si exigé, le dépôt en garantie d'un montant estimé provisoirement suffisant en vue d'assurer la réparation du préjudice pouvant éventuellement être causé à la municipalité en raison de ce déplacement.

[\*3] le certificat d'autorisation pour l'abattage d'un frêne est sans frais.

[\*4] les travaux doivent obligatoirement être effectués par la Ville ou un entrepreneur mandaté par la Ville, auxquels s'ajoute le coût réel des travaux selon le contrat de service en vigueur.

[\*5] payable à l'émission du permis. La prise de rendez-vous doit être faite 48 heures avant les travaux, sans quoi des frais de 50 \$ s'ajoutent.